

Emploi et Développement social Canada

État consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du Régime de pensions du Canada
par Emploi et Développement social Canada

pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

État consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du Régime de pensions du Canada par Emploi et Développement social Canada
pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2023

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF
ISSN 2368-7592

État consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du RPC par EDSC au 31 mars 2023

De : [Emploi et Développement social Canada](#)

Titre officiel : État consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du Régime de pensions du Canada par Emploi et Développement social Canada pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Sur cette page

- [liste des abréviations](#)
- [liste des tableaux](#)
- [rapport de l'auditeur indépendant](#)
- [notes afférentes à l'état consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du Régime de pensions du Canada](#)
- [annexes de l'état consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du Régime de pensions du Canada](#)

Liste des abréviations

AC

Administration centrale

DGSRDS

Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social

EDSC

Emploi et Développement social Canada

PE

Protocole d'entente

RPC

Régime de pensions du Canada

Liste des tableaux

- [tableau 1 : État consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du RPC par EDSC](#)
- [annexe 1 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le Cabinet du sous-ministre](#)
- [annexe 2 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le chef de l'exploitation](#)
- [annexe 3 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social](#)
- [annexe 4 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le Secrétariat ministériel](#)
- [annexe 5 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des affaires publiques et des relations avec les intervenants](#)
- [annexe 6 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des services de ressources humaines](#)
- [annexe 7 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des services juridiques](#)
- [annexe 8 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale d'audit interne et gestion des risques d'entreprise](#)
- [annexe 9 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des politiques stratégiques et de service](#)
- [annexe 10 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale de la transformation](#)
- [annexe 11 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des prestations et des services intégrés](#)
- [annexe 12 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale de service aux citoyens](#)
- [annexe 13 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des services d'intégrité](#)
- [annexe 14 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le Registre d'assurance sociale](#)
- [annexe 15 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie](#)
- [annexe 16 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale du dirigeant principal des finances](#)
- [annexe 17 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le Bureau des services stratégiques et les sous-ministres adjoints régionaux](#)
- [annexe 18 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Réserve centrale](#)

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Direction générale d'audit interne et gestion des risques d'entreprise d'Emploi et Développement social Canada

Notre opinion

À notre avis, l'information financière ci-jointe d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions relatives à la présentation des rapports financiers établies dans le protocole d'entente pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 entre les comptes du Régime de pensions du Canada (RPC) et EDSC, daté du 7 mars 2023 (le « PE »).

Notre audit

L'information financière d'EDSC est constituée de l'état consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du RPC par EDSC pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 ainsi que des notes afférentes et des annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'information financière* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants d'EDSC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'information financière au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 1 de l'information financière, qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'information financière a été préparée pour permettre à EDSC de se conformer aux exigences en matière d'information financière selon le PE pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 entre les comptes du RPC et EDSC. En conséquence, il est possible que l'information financière ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à EDSC, conformément aux conditions de notre mission, et ne doit pas être utilisé par des parties autres qu'EDSC et le Bureau du vérificateur général du Canada. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'information financière

La direction d'EDSC est responsable de la préparation de l'information financière conformément aux dispositions relatives à la présentation des rapports financiers établies dans le PE pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 entre les comptes du RPC et EDSC, ainsi que du contrôle interne qu'elle

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'une information financière exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'EDSC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'information financière

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'information financière, prise dans son ensemble, est exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'information financière prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'information financière comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'EDSC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction d'EDSC, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers LLP/société à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 7 août 2023

Tableau 1 : État consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du RPC par EDSC

Secteur de service selon le protocole d'entente	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Cabinet du sous-ministre (Annexe 1)	789	668
Chef de l'exploitation (Annexe 2)	496	412
Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social (Annexe 3)	19 713	17 022
Secrétariat ministériel (Annexe 4)	2 276	2 176
Direction générale des affaires publiques et des relations avec les intervenants (Annexe 5)	3 842	3 557
Direction générale des services de ressources humaines (Annexe 6)	22 737	19 741
Direction générale des services juridiques (Annexe 7)	3 063	2 817
Direction générale d'audit interne et gestion des risques d'entreprise (Annexe 8)	1 245	1 062
Direction générale des politiques stratégiques et de service (Annexe 9)	6 668	4 596
Direction générale de la gestion de la transformation (Annexe 10)	19 909	22 495

Direction générale des prestations et des services intégrés (Annexe 11)	274 740	284 431
Direction générale de service aux citoyens (Annexe 12)	22 317	23 461
Direction générale des services d'intégrité (Annexe 13)	16 858	16 335
Registre d'assurance sociale (Annexe 14)	6 902	6 758
Direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie (Annexe 15)	110 577	114 658
Direction générale du Dirigeant principal des finances (Annexe 16)	50 763	51 763
Bureau des services stratégiques et les sous-ministres adjoints régionaux (Annexe 17)	6 149	4 794
Réserve centrale (Annexe 18)	49	457
École de la fonction publique du Canada	515	515
Prestation des services d'administration de la paye	350	350
Transformation de la gestion financière	125	57
Total des frais administratifs imputés aux comptes du Régime de pensions du Canada	570 083	578 124

Les notes afférentes font partie intégrante de l'état consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du Régime de pensions du Canada.

Notes afférentes à l'état consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du Régime de pensions du Canada

Note 1 : Introduction

En vertu du *Régime de pensions du Canada* (RPC), le ministre de l'Emploi et du Développement social du Canada (EDSC) est responsable de l'application des parties II et III (à l'exception de certains articles de la partie III) qui se rapportent à l'administration générale du RPC. Le RPC est administré par EDSC, avec l'appui de la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social (DGSRDS), du ministère des Finances, de l'Agence du revenu du Canada, de Services publics et Approvisionnement Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières, de la Gendarmerie royale du Canada, de l'Office d'investissement du RPC et du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs.

Le protocole d'entente (PE) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 entre le RPC et EDSC a été signé le 7 mars 2023. Le protocole d'entente comprend 2 parties : la première (partie A) établit le cadre et les principes de base concernant les services à fournir au RPC. La deuxième (partie B) précise les méthodes de répartition des coûts utilisées par EDSC pour calculer les frais pour ses services imputés aux comptes du RPC, conformément aux principes d'établissement des coûts approuvés par le Conseil du Trésor en janvier 1988.

Le cadre et les principes de base pour les statistiques comparatives figurant dans l'état consolidé des frais administratifs sous l'entête 2022 sont énoncés dans le PE pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 qui a été signé le 22 mars 2022.

L'état consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du RPC est axé sur le pouvoir de payer au cours d'un exercice et est préparé selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Note 2 : Bonification du Régime de pensions du Canada

Le 15 décembre 2016, la loi promulguant la bonification du RPC a reçu la sanction royale. Le RPC représente 2 comptes distincts, le compte du RPC (RPC de base ou existant), et le compte du RPC supplémentaire (RPC bonifié), dans lequel les activités financières de chaque compte sont comptabilisées séparément. Aux fins du PE et de l'état consolidé des frais administratifs, le RPC signifie l'ensemble du Régime de pensions du Canada, qui comprend les composantes de base et supplémentaire du RPC.

D'après les projections de prestations à l'échéance, un ratio de répartition des coûts à pourcentage fixe (intitulé « juste part » en vertu de la section 3.0, partie B du PE) a été établi, selon lequel 27% des frais indirects seraient versés par le compte du RPC supplémentaire, et les 73% restants par le compte du RPC. Ce ratio a été établi pour refléter avec exactitude la portée de la bonification par rapport au RPC de base, tout en tenant compte du volume et de la complexité du travail effectué par EDSC. De plus, les coûts directement attribuables au Compte du RPC ou au Compte du RPC supplémentaire sont imputés au compte approprié.

L'état consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du RPC pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 de 570 083 359 \$ (578 124 209 \$ pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022), comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et l'assurance de la fonction publique. Ces sommes incluent les frais de 405 399 651 \$ (420 852 471 \$ pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022) associés au compte du RPC et de 164 683 708 \$ (157 271 738 \$ pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022) associés au compte RPC supplémentaire (RPC bonifié).

Note 3 : Éventualités

En raison de la nature de ses activités, EDSC, en tant que ministère du gouvernement du Canada, est parfois visé par des griefs déposés par ses employés. L'un des griefs déposés entraînera un changement de classification, ce qui pourrait entraîner une répercussion sur les frais liés aux comptes du RPC pour les périodes postérieures à celle qui s'achevait le 31 mars 2023. Le règlement de ce grief pourrait avoir une incidence importante sur les dépenses comprises dans l'état consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du RPC; cependant l'incidence financière ne peut être déterminée pour le moment.

Annexes de l'état consolidé des frais administratifs imputés aux comptes du Régime de pensions du Canada

Annexe 1 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le Cabinet du sous-ministre

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Cabinet du sous-ministre	642	542
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	92	76
Assurance de la fonction publique	55	50
Total	789	668

Annexe 2 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le chef de l'exploitation

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Chef de l'exploitation	403	335
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	58	47
Assurance de la fonction publique	35	30
Total	496	412

Annexe 3 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social	16 205	14 008
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 188	1 829
Assurance de la fonction publique	1 320	1 185
Total	19 713	17 022

Annexe 4 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le Secrétariat ministériel

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Secrétariat ministériel	1 877	1 789
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	249	235
Assurance de la fonction publique	150	152
Total	2 276	2 176

Annexe 5 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des affaires publiques et des relations avec les intervenants

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale des affaires publiques et des relations avec les intervenants	3 146	2 952
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	434	367
Assurance de la fonction publique	262	238
Total	3 842	3 557

Annexe 6 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des services de ressources humaines

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale des services de ressources humaines	18 889	16 409
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 400	2 022
Assurance de la fonction publique	1 448	1 310
Total	22 737	19 741

Annexe 7 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des services juridiques

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale des services juridiques	2 912	2 670
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	94	89
Assurance de la fonction publique	57	58
Total	3 063	2 817

Annexe 8 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale d'audit interne et gestion des risques d'entreprise

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale d'audit interne et gestion des risques d'entreprise	1 048	903
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	123	96
Assurance de la fonction publique	74	63
Total	1 245	1 062

Annexe 9 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des politiques stratégiques et de service

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale des politiques stratégiques et de service	6 189	4 272
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	299	197
Assurance de la fonction publique	180	127
Total	6 668	4 596

Annexe 10: Direction générale de la gestion de la transformation

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale de la gestion de la transformation	17 631	20 046
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 421	1 486
Assurance de la fonction publique	857	963
Total	19 909	22 495

Annexe 11: Direction générale des prestations et des services intégrés

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Traitement et paiements - AC	39 913	40 299
Traitement et paiements - Régions	164 833	173 186
Centres d'appels - AC	1 967	1 527
Centres d'appels - Régions	18 759	18 803
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	30 732	30 716
Assurance de la fonction publique	18 536	19 900
Total	274 740	284 431

Annexe 12 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale de service aux citoyens

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale de service aux citoyens — AC	2 307	2 394
Direction générale de service aux citoyens — Régions	15 944	16 765
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 536	2 611
Assurance de la fonction publique	1 530	1 691
Total	22 317	23 461

Annexe 13 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale des services d'intégrité

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale des services d'intégrité — AC	3 954	3 635
Direction générale des services d'intégrité — Régions	10 640	10 501
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 412	1 334
Assurance de la fonction publique	852	865
Total	16 858	16 335

Annexe 14 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le Registre d'assurance sociale

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Registre d'assurance sociale	7 286	7 215
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	792	745
Assurance de la fonction publique	477	482
Frais administratifs totaux	8 555	8 442
Moins : Financement du Conseil du Trésor	(1 653)	(1 684)
Total	6 902	6 758

Annexe 15 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie – Opérationnel courant	73 403	79 418
Services partagés Canada	28 304	26 233
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 533	5 466
Assurance de la fonction publique	3 337	3 541
Total	110 557	114 658

Annexe 16 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la Direction générale du Dirigeant principal des finances

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Direction générale du Dirigeant principal des finances - Opérationnel courant	15 497	14 607
Plan national d'aménagement des locaux	32 183	34 332
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 923	1 714
Assurance de la fonction publique	1 160	1 110
Total	50 763	51 763

Annexe 17 : Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par le Bureau des services stratégiques et les sous-ministres adjoints régionaux

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Bureau des services stratégiques et sous-ministres adjoints régionaux	5 029	3 923
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	699	528
Assurance de la fonction publique	421	343
Total	6 149	4 794

Annexe 18: Frais administratifs imputés aux comptes du RPC par la réserve centrale

Description des coûts	Coût pour 2023 en milliers de dollars	Coût pour 2022 en milliers de dollars
Réserve centrale	47	362
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	1	58
Assurance de la fonction publique	1	37
Total	49	457